

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO CEPOY, CÔTÉ NATURE du 15 mai au 4 juin

La commune de Cepoy organise un concours photo intitulé « **Cepoy, côté nature** », ouvert du **15 mai au 4 juin 2026**.

Les résultats du concours seront annoncés lors de la **réunion publique du 9 juin 2026**.

Article 1 – Objet du concours

Ce concours a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel de la commune de Cepoy à travers la photographie.

Les clichés proposés devront illustrer l'un des thèmes suivants :

- la faune ;
 - la flore ;
 - l'eau ;
 - les paysages de Cepoy.
-

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, amateur ou passionnée de photographie.

Chaque participant pourra envoyer **jusqu'à 5 photographies maximum**.

Pour chaque photo, le participant devra indiquer :

- un titre ;
 - le lieu précis de prise de vue ;
 - nom ;
 - prénom ;
 - âge ;
 - ville de résidence.
-

Article 3 – Conditions techniques

Les photographies devront respecter les conditions suivantes :

- avoir été prises exclusivement sur le territoire de la commune de Cepoy ;
- être transmises au format **JPEG (.jpg)** ;
- présenter une résolution minimale de **300 dpi** ;
- ne pas dépasser **20 Mo** ;
- ne pas être excessivement compressées ;
- orientation libre (portrait ou paysage).

Article 4 – Garanties et responsabilités

En participant, le photographe certifie :

- être l'auteur exclusif des photographies envoyées ;
- détenir l'ensemble des droits attachés à son œuvre ;
- que les photos transmises ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Droit à l'image

Si une personne est reconnaissable sur une photographie, le participant devra obligatoirement avoir obtenu son **autorisation écrite préalable** pour toute diffusion de l'image.

Propriété privée

Si la photo met en valeur de manière précise et identifiable une propriété privée, le participant devra avoir obtenu **l'autorisation écrite du propriétaire**.

La commune pourra demander tout justificatif nécessaire.

Article 5 – Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon les critères suivants :

- pertinence du sujet (respect du thème et localisation à Cepoy) ;
 - qualité technique (netteté, exposition, cadrage, format) ;
 - esthétique ;
 - originalité et créativité ;
 - émotion suscitée.
-

Article 6 – Droits d'utilisation

En participant au concours, chaque photographe autorise gratuitement la commune de Cepoy à utiliser les photographies transmises sur tout support de communication municipal, notamment :

- journal communal ;
- site internet ;
- réseaux sociaux ;
- affiches ;
- supports de promotion du village.

Le nom du photographe sera mentionné lors de chaque utilisation sous la forme **Crédit photo**.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, non exclusif et sans limite de durée pour les usages institutionnels de la commune.

Article 7 – Modalités d'envoi

Les photographies devront être envoyées entre le **15 mai et le 4 juin 2026** via le formulaire en ligne se trouvant sur la page <https://www.ville-cepoy.fr/cepoy-cote-nature/>

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.